



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames LEVEUGLE, DELTOUR, HAUTEFEUILLE, HOLLEBECQUE, LEFEBVRE, Messieurs CORNILLE, DELANNOY, Adjoint

Mesdames DELVA, WALLEZ, Messieurs BESSA, DEROO, CORBISE, FAGHANI, Madame SINNAVE, Messieurs JP MARESCAUX, RUMAS, EL ALLOUCHI, Conseillers Municipaux

Excusés : M VAN ELSLANDE qui donne pouvoir à Mme LEVEUGLE

Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Mme HAUTEFEUILLE

Monsieur S MARESCAUX qui donne pouvoir à M DELANNOY

Madame AJDADA qui donne pouvoir à Madame HOLLEBECQUE

Madame ALMEIDA qui donne pouvoir à Madame WALLEZ

Monsieur DESOBRY qui donne pouvoir à Madame DELTOUR

Madame DHELFT qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE

Monsieur BLEUSET qui donne pouvoir à Monsieur DEROO

Monsieur BROUCK qui donne pouvoir à Monsieur JP MARESCAUX

Je propose à votre approbation le compte rendu du conseil du 28/12/2013 :

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

J'ai déposé sur votre table une délibération N°24 dont je voudrais que vous acceptiez l'urgence qui consiste en la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Nous n'avions pas pu vous la présenter en commission puisque nous n'avions pas eu le retour des organismes statutaires.

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 1 : FISAC

Par délibération du 29/03/2012, le conseil municipal a lancé dans la perspective de la mise en place d'un programme d'actions FISAC, une étude préalable financée à 50% par le FISAC pour le volet fonctionnement et 30% pour le volet investissement.

Grâce au commerce et à l'artisanat, l'administration municipale souhaite accroître l'attractivité de son territoire et animer la vie urbaine et sociale.

Les objectifs municipaux sont

- Animer le commerce et l'artisanat et les développer
- Connaître plus précisément les acteurs du commerce et de l'artisanat
- Anticiper la dynamique commerciale de la ville
- Mettre en adéquation le commerce/artisanat wervicquois et les nouveaux habitants de la ville.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'une démarche globale qui nécessite de bénéficier du dispositif FISAC pour mettre en place un plan d'actions.

Il vous est donc demandé :

- D'approuver le programme d'actions présenté suite à l'étude préalable dans le cadre du programme FISAC,
- D'autoriser Monsieur le Maire
 - . à solliciter le concours du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour le programme d'actions présenté
 - . à conclure les conventions correspondantes

Le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un outil destiné à maintenir et développer le commerce, l'artisanat et les services, fédérer les acteurs économiques ainsi que les partenaires autour d'un plan d'actions mêlant des investissements, et des aides directes pour développer et adapter les commerces, des animations, des rencontres et formations, des outils de communication. C'est aussi une aide financière de l'Etat, c'est aussi une démarche partenariale entre l'Etat, la ville, l'union des commerçants, Lille Métropole et les Chambres Consulaires, (chambre de Commerce et Chambre des Métiers). Pour la commune, cet outil permet d'animer et de dynamiser la ville ainsi que de développer son attractivité au niveau de ses commerces et de ses artisans. Suite à l'accord du conseil municipal en date du 29/03/2012, pour la mise en place d'un diagnostic FISAC, un comité de pilotage a été mise en place deuxième semestre 2012 composé de représentants de l'Union Commerciale, des Elus, des Chambres Consulaires et de l'agence qui nous aide à réaliser cette étude.

Nous sommes maintenant en mesure d'établir un prévisionnel FISAC pour la première tranche. Je vous rappelle que le FISAC se déroule en trois ans, trois tranches non obligatoires d'une année sur l'autre.

Aujourd'hui 10 fiches actions ont été établies. Les fiches actions qui seront présentées à l'Etat sont :

- Journal d'informations du commerce et de l'artisanat
- Communication de l'ucaw
- Salon du commerce et de l'artisanat qui se tiendra en novembre
- Saint Nicolas
- Noël féérique ou un sapin illuminé de 10 à 12 m sera installé Place de l'Europe décoré par les enfants
- Animations sur le marché
- Mise en place d'un label qualité commerce
- Guide professionnel wervicquois
- Création de pages internet dédiées au commerce et à l'artisanat
- Opération fêtons les mamans

En tant qu'investissement dans ce dossier, deux fiches seront présentées

- Rénovation des devantures et des vitrines
- Aménagement pour les personnes à mobilité réduite

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 2 : CREATIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins de la collectivité,

DECIDE De créer à compter du 01/04/2013 :

- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires soit 60% d'un temps complet,
- Deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires soit 80% d'un temps complet

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

Cette délibération vise à résorber l'emploi précaire dans notre Commune.

DELIBERATION NR 3 : MODIFICATION RYTHMES SCOLAIRES

La refondation de l'école constitue une priorité de l'action gouvernementale. Semaine de 4 jours et demi en primaire et maternelle, allègement de la journée, mise en place d'un temps éducatif complémentaire, la refonte des rythmes scolaires à l'école primaire et maternelle notamment va entrer en chantier en 2013 voire 2014 impactant directement les collectivités locales.

La Commune de WERVICQ SUD souhaite s'engager à la rentrée scolaire de 2014 dans la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire et maternelle, considérant en effet que l'étalement de la semaine sur quatre jours et demi devrait signifier, pour tous les enfants, des journées moins longues, moins fatigantes, une organisation de la semaine plus propice aux apprentissages, un accompagnement des élèves en difficulté plus efficace. Ce temps scolaire sera articulé avec un temps péri-éducatif que la commune envisage de mettre en place au travers d'un projet éducatif territorial, et, ceci en coordination avec les Conseils d'Ecoles de la Commune et en collaboration avec le monde associatif.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour entrer dans la démarche à partir de la rentrée 2014 et de solliciter une dérogation auprès de Monsieur le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), ceci afin de pouvoir bénéficier du temps nécessaire à son application. Une telle mise en œuvre suppose une réflexion approfondie permettant de concilier le bien être de l'élève, les contraintes pédagogiques et communales.

M LE MAIRE : Nous avons réuni l'ensemble des conseils d'écoles au Château Dalle où les parents et enseignants des écoles Pasteur, Glycines, et du groupe scolaire St Joseph en présence de Monsieur VANDERSTUYF, Inspecteur. Après explications de cette réforme de rythme scolaire voulu par Monsieur PEILLON, nous avons procédé à un vote qui n'engage que le conseil d'écoles regroupées, mais qui donnait à une écrasante majorité la volonté des parents, des enseignants, voire des élus de passer à cette réforme en 2014 pour nous laisser le temps de la préparer. Nous en avons reparlé ensemble en commission, où à l'issue d'un vote similaire, nous avons eu également une écrasante majorité pour souhaiter l'application de cette réforme en 2014.

Dans cette droite ligne, je souhaite que le Conseil Municipal confirme cette décision. Vous savez que cette Loi voulu par le Ministre de l'Education Nationale repose sur un décret publié au Journal Officiel le 26 janvier de cette année, complété par une circulaire du 06/02/2013. Le premier organisait la durée scolaire, la 2^{ème} réglementait l'accueil collectif des mineurs. Une circulaire en date du 20/03/2013 vient de sortir co-signée par le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre des Sports permettant aux associations de participer à cette réforme. Ce projet éducatif territorial doit être discuté au sein des conseils d'écoles puis affiné par les élus et validé par l'inspecteur d'Académie via l'inspecteur départemental.

M EL ALLOUCHI : je profite de cette délibération pour faire un point sur l'Ecole Pasteur. Suite à la commission, il s'avère que les chiffres sont bons et qu'il est prévu pour la rentrée prochaine plus de 150 élèves. En 2011, il avait été pris la décision de fermer une classe et de passer de 7 à 6 classes, car 136 élèves seulement étaient inscrits en 2011, l'Ecole Pasteur qui est classée en zone de réussite scolaire a vu ses inscriptions en hausse pour 2013. Qu'en est-il de la réflexion vis-à-vis de la classe supplémentaire ou la réouverture d'une classe ? C'était un engagement de l'Inspectrice lors de la réunion au forum de l'Ecole Pasteur.

M LE MAIRE : Je pense que l'Inspectrice lors de cette réunion a parlé en cas d'effort important demandé dans les organisations de classes. J'y réponds, je fais une parenthèse, je ne suis en aucun cas Ministre de l'Education Nationale, cette question est donc à poser à l'Education Nationale. Néanmoins, je me permets de vous faire remarquer que les 150 élèves annoncés par la Directrice, n'ont pas encore été, à notre connaissance, actés officiellement. Nous n'avons pas les listes, si tel était le cas, 150/6 cela fait 25 élèves par classe. Ce serait étonnant que l'Inspection Départementale

souhaite la création d'une classe. Au point de vue infrastructures, la commune est prête, puisque deux salles sont vides et prêtes à accueillir une classe complémentaire, si l'Education Nationale le décidait. Quant au classement de WERVICQ comme vous le dites, en zone de réussite scolaire, je pense, comme le dit M RUMAS, qu'il s'agit de zone d'éducation prioritaire et ce classement est remis en question tous les ans. Cette décision appartient à l'Education Nationale, je peux relayer votre demande, mais cela m'étonnerait qu'on ait une réponse positive.

M EL ALLOUCHI : une autre question. A la rentrée de 2011, il y avait 106 élèves inscrits dans des écoles non wervicquoises soit à peu près 17% des élèves scolarisés. Y a-t-il eu une réflexion ? Quelles sont les explications ?

M LE MAIRE : je suggère à M EL ALLOUCHI de participer à la commission Ecoles et de poser la question dans ce cadre là. Il faut y réfléchir, je ne peux donner de réponse immédiatement sur une question aussi complexe. Si vous me l'aviez posée auparavant par écrit, j'aurais peut-être pu y répondre ce soir .

M EL ALLOUCHI : nous avons les mêmes chiffres M LE MAIRE. J'ai juste étudié les chiffres que vous nous avez fournis.

M LE MAIRE : je ne conteste pas, mais pour autant y a-t-il sujet à réflexion ? Je n'en suis pas persuadé car vous êtes le seul à me poser cette question aujourd'hui. N'hésitez-donc pas à intervenir dans les commissions et à y participer pour poser ce genre de question très intéressante. Nous mettrons cette question à l'ordre du jour de la prochaine commission Ecoles

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour – 2 voix contre

M JP MARESCAUX : suite aux réponses que vous avez faites à FAHIM, je voudrais ajouter que certes la décision appartient à l'Education Nationale, mais nous Elus, nous avons un rôle à jouer pour persuader l'Education Nationale de créer cette classe

M LE MAIRE : je vous ai dit que s'il fallait que j'intervienne auprès de l'Education Nationale pour la création d'une classe supplémentaire, il fallait me le faire savoir. Je pense que c'est ce que vous faites apparemment.

M JP MARESCAUX : en Tant que Maire, vous avez un rôle de pression à jouer.

M LE MAIRE : comme je l'ai dit à M EL ALLOUCHI, si vous me l'aviez dit en commission, nous aurions pu préparer une motion à voter aujourd'hui.

M JP MARESCAUX : nous n'avons pas eu de commission Ecoles ;

M LE MAIRE : il y a eu une toutes commissions entretemps. Vous êtes libres de poser des questions. Mais, si elles ne sont pas à l'ordre du jour M RUMAS. Vous avez un point « questions diverses » et vous ne vous privez pas de l'utiliser en cas de besoin.

DELIBERATION NR 4 : ARS (Agence Régionale de Santé) : avis sur le programme régional santé

Suite à l'envoi reçu de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais (ARS), et, Conformément aux articles L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit être consulté sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes.

Les composantes suivantes du PRS soumises à l'avis du Conseil Municipal :

- Le programme régional éducation pour la santé,

- Le programme régionale santé mentale et l'actualisation du volet psychiatrie du schéma régional de l'organisation des soins.

Ces documents sont consultables sur le site internet de l'ARS Nord Pas de Calais, dans la rubrique consacré au PRS à l'adresse électronique suivante :

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/consultations-en-cours.128309.0.html>

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 5 : LMCU : prise de compétence cours d'eau et canaux domaniaux

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au r enforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 C 0702 votée par le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille le 14 décembre 2012 décidant la prise de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux sur l'ensemble Canal de Roubaix, Marque Canalisée et branches de Croix et de Tourcoing »,

Après en avoir délibéré :

- Décide le transfert de la compétence « cours d'eau et canaux domaniaux sur l'ensemble Canal de Roubaix, Marque Canalisée et branches de Croix et de Tourcoing » à la communauté urbaine de Lille,
- Déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir
- Approuve dans les mêmes termes la délibération N°12 C 0702 votée par le conseil de la Communauté Urbaine de Lille le 14/12/2012 et annexée à la présente délibération.

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 6 : PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement pour les grandes agglomérations, Lille Métropole a proposé en 2007 son assistance aux communes dans le cadre du volet 3 des contrats de territoire, en réalisant une cartographie stratégique du bruit sur l'ensemble des 85 communes.

Des cartes ont été réalisées et transmises aux communes en 2011. Par délibération du 29/03/2012, vous avez d'ailleurs approuvé la cartographie du bruit proposé pour le territoire de la Commune. Ces cartes ont été mises en ligne et seront actualisées en 2013.

Lille Métropole propose de poursuivre son assistance pour le 2^{ème} objectif mentionné par la directive à savoir la réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les 60 communes visées par la réglementation.

L'assistance de Lille Métropole consistera en la passation d'un marché de prestations intellectuelles avec un bureau d'étude sur l'élaboration des PPBE des communes intéressées et sur l'appui technique pour le pilotage du marché.

Le coût de la prestation globale est estimé à 400 K€. Une participation forfaitaire sera demandée aux communes en fonction de leur strate démographique. Ainsi pour une population comprise entre 1000 et 10 000 habitants, elle sera de 2500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine concernant l'élaboration du PPBE,
- ACCEPTE de verser à Lille Métropole Communauté Urbaine une participation forfaitaire de 2500 € pour la mise en œuvre de cette prestation.

La loi oblige les communes exposées au bruit, nous sommes 60 dans la communauté urbaine à devoir procéder à l'étude et à la réalisation d'un plan de prévention. La Communauté Urbaine s'est proposée comme tête de file dans le cadre de cette étude pour traiter en notre lieu et place ces plans de prévention. Le coût au niveau de LMCU serait de 400 000 euros. En fonction des strates des différentes communes, WERVICQ se situe dans la strate de 1000/10 000 habitants et notre participation serait de 2500 euros. Pour votre information, si nous avions fait l'étude seul, le prix serait situé entre 5000 et 7500 euros. La mutualisation vaut donc le coup.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 7 : ZAC les Prés de Lys : Prise en charge Eclairage Public

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'assemblée des copropriétaires de la ZAC les Prés de Lys afin que l'Eclairage Public du lotissement soit pris en charge par la Commune

Vu la remise d'un plan de récolement de l'installation et des équipements concernés ainsi que la réception des ouvrages,

ACCEPTE :

La prise en charge des consommations de l'Eclairage Public du lotissement de la ZAC des Prés de Lys moyennant la cession gratuite des équipements et du génie civil de l'ensemble de l'éclairage public

DECIDE

Que cette prise en charge sera concrétisée par l'adoption d'une convention entre l'ASL et la Commune.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 8 : SUBVENTION MISSION LOCALE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « subventions » du 13 mars 2013,

DECIDE d'octroyer à la MISSION LOCALE au titre de l'année 2013 une subvention de 6 840 euros.

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

M EL ALLOUCHI : combien de jeunes sont suivis par la Mission Locale ?

MME DELTOUR : pour 2012, La Mission Locale a accompagné 86 jeunes dont 28 primo-accueil.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 9 : PARTICIPATIONS EURALYS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la Commission Finances du 20 mars 2013,

DECIDE de verser au syndicat EURALYS au titre de l'année 2013 :

- Une participation de 6096.64 € (1.28 € par habitant) au titre de la participation de base,
- Une participation de 2143.35 € (0.45 € par habitant) au titre du CLIC,
- Une participation de 5789.71 € (sur base de 20% d'un temps plein) au titre du RAM
- Une participation de 9764.15 € (2.05 € par habitant) au titre de la Maison de l'Emploi (PLIE inclus)

Le nombre d'habitants retenu pour 2013 est de 4763 habitants (base INSEE)

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 10 : SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le recrutement d'un animateur sportif pour le handball club de BOUSBECQUE, WERVICQ SUD, VAL DE LYS,

Vu la convention tripartie signée le 12 mars 2005 entre les communes de WERVICQ SUD, BOUSBECQUE et le club de handball pour définir l'activité de cet animateur,

Vu la délibération du 29 mars 2012 décidant le versement d'une participation financière de 9531 euros au titre de l'année 2012

DECIDE :

- D'octroyer à l'association handball club une subvention de 9245 euros au titre de l'année 2013. Cette subvention sera versée en deux fois sur arrêté du Maire,

4622.50 euros au cours du premier semestre 2013,

4622.50 euros au cours du deuxième semestre 2013.

M DELANNOY : en fait, nous avons changé d'animateur sportif. Sandrine étant partie, un nouvel animateur a été recruté NICOLAS OPLET qui a moins d'ancienneté. C'est pourquoi, la subvention est moins élevée.

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 11 : TARIFS SEJOURS COURTS PRIMAIRES/MATERNELS ETE 2013

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la toutes commissions du 13 mars 2013

DECIDE que la participation des familles lors des séjours primaires et maternels courts organisés durant les ACM été 2013 sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.

Ces séjours sont ouverts à 24 enfants maximum par séjour.

Il est possible de payer par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

M EL ALLOUCHI : il y a eu une augmentation pour les tranches 4 à 8 mais pas pour les non wervicquois. Pourquoi ?

M DELANNOY : leur tarification était déjà plus élevée que le prix coûtant. On ne peut faire de bénéficiaire dans ce cas. De plus, les séjours sont un supplément par rapport au prix du centre.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 12 : TARIFS SEJOURS COURTS ADOS ETE 2013

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la toutes commissions du 13 mars 2013

DECIDE d'organiser un séjour court ados durant l'été 2013 dans le cadre de la carte été pour 12 adolescents maximum.
DECIDE que la participation des familles lors de ce séjour sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.
Il est possible de payer par chèques vacances.
En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

M EL ALLOUCHI : Il n'y a pas cette année de délibération pour les séjours de Pâques

M DELANNOY : il s'agissait de bourse aux projets. Ce projet n'a pas abouti cette année.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 13 : TARIFS ACM (ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS) ETE 2013

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la toutes commissions du 13 mars 2013

DECIDE que la participation des familles lors des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) ETE 2013 sera définie conformément au tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques vacances.
En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Début des inscriptions : le 21 mai 2013

Une majoration de 5% sera appliquée sur le montant global lorsque l'inscription est effectuée entre le mardi 25 juin et le vendredi 5 JUILLET ;

Une majoration de 10% sera appliquée sur le montant global lorsque l'inscription est effectuée à partir 6 juillet 2013.

Cette majoration ne sera pas effective si la famille décide de prolonger la participation de l'enfant pendant l'ACM.

Les enfants ukrainiens accueillis dans des domiciles wervicquois durant les vacances d'été bénéficieront de la gratuité de l'accueil en ACM de juillet 2013, mais ils ne pourront participer aux séjours courts, sous réserve de la prise d'un arrêté du Maire.

Dans le cas d'enfants accueillis suivant toute procédure de type UTPAS, DASS... ceux-ci seront inscrits suivant le barème quotient familial de la famille accueillante et suivant la procédure habituelle.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 14 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « subventions » du 13 mars 2013,
DECIDE d'octroyer les subventions suivantes qui seront versées sur arrêté du Maire

USW	3200 €	HANDBALL	2900 €
PING PONG	500 €	TIR A L'ARC	1300 €
PETANQUE	450 €	BOXE	1300 €
GYM MUSIC	400 €	VOLLEY DETENTE	100 €
JUDO	550 €	OSCW	500 €
Courir à Wervicq	300 €	VOLLEY CLUB	350 €

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour pour tous les clubs sauf :

USW : 25 voix pour – Présents pour l'Avenir : 3 voix pour – Vivre Wervicq 22 voix pour
HANDBALL : 26 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour – Vivre Wervicq : 21 voix pour

DELIBERTION NR 15 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la commission « subventions » du 13 mars 2013,
DECIDE d'octroyer les subventions suivantes qui seront versées sur arrêté du Maire

Jardins Ouvriers	100 €	Chambre Métiers	400 €
UCAW	150 €	Inter Actions	300 €
Comines Wervicq Evasion	320 €	CLCV Wervicq	300 €
Ecole Consommateurs	1191 €	DON DU SANG	100 €
Secouristes	1200 €	CNL	200 €
CIDF	80 €	Restos du Cœur	80 €
APE	350 €	APEL	350 €
APE Ph de Comynes	180 €	Prévention Routière	90 €
Comité J Van d'Helle	11500 €	PIPE CLUB	200 €
Chorale Ste Cécile	650 €	Eglise et Patrimoine	500 €
HIER WERVICQ	400 €	SCOUTS	100 €
AFN	1000 €	Bielles Mécaniques	200 €
Europ Musik	80 €	Danse Attitude	3000 €
Fil et la Guinde	200 €	Bibliothèque pour Tous	300 €
Généalogies et Archives Wervicquoises	150 €		

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour – pour tous les clubs sauf

Comité J Van d'Helle : 25 voix pour – Présents pour l'Avenir : 3 voix pour – Vivre Wervicq : 22 pour
Pipe Club : 26 voix pour – Présents pour l'Avenir : 4 voix pour – Vivre Wervicq : 22 pour
Chorale Ste Cécile : 26 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour – Vivre Wervicq : 21 pour
Bielles Mécaniques : 26 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour – Vivre Wervicq : 21 pour

M JP MARESCAUX : on a l'habitude de dire dans une commune, que ce qui est important pour la vie communale c'est les associations et le commerce. Alors, le commerce, on a le FISAC, on va voter également tout à l'heure une subvention pour accessibilité. Les associations, on vote des subventions, mais leur montant est en diminution. Selon les dossiers déposés, au niveau sportif on est à - 4% et je voudrais d'ailleurs féliciter l'OMS pour leur présentation des demandes de subventions, on a eu des tableaux très précis à la fois sur les subventions demandées et sur les wervicquois, non wervicquois. Quant aux autres subventions, globalement, les associations non sportives on est en diminution de 14%. C'est un regret. D'autant plus que j'ai un petit carnet qui rentre dans une poche, et j'ai noté ce que le député a dit lors des vœux le 12 janvier : dans cette période de crise, ne pas faire des économies sur les associations, ne pas diminuer leur subvention. Je regrette qu'on n'ait pas suivi les orientations fixées par le député.

M LE MAIRE : nous avons une conduite apolitique pour gérer la commune, et, dire aujourd'hui que les subventions sportives sont en baisse de 4%, je ne sais pas sur quoi vous vous appuyez car aujourd'hui, l'ensemble des associations sportives n'ont pas répondu. L'USW n'est pas lésée puisqu'elle reçoit une subvention de 3200 euros pour 2013, et, je vous ai également transmis un dossier de subvention potentielle du conseiller général M HOUSSIN.

Nous avons voulu récompenser les deux associations que nous considérons les plus importantes une aux sports : l'USW et une à la culture : DANSE ATTITUDE.

Je pense qu'on est loin d'ignorer les associations.

La limitation des dotations de l'Etat en 2013, leur réduction en 2013 voire 2014, un 2^{ème} jet de réduction attendue pour 2014/2015 ; plus la réforme des rythmes scolaires, j'ai repris des chiffres de l'association des Maires de France estimant que l'adaptation et l'acceptation par la Commune de cette compétence complémentaire périscolaire imposée par la Loi allait coûter puisque nous avons en gros 600 élèves à 150 euros : 90 000 euros. 90 000 euros c'est l'équivalent de 6% de taxes locales de la Commune plus les blocages de subventions, cela va nous faire une baisse certaine.

Jusqu'en 2015 et en fonction des éléments que nous connaissons aujourd'hui une baisse de 20% des recettes est attendue.

Or, nous avons la chance, contrairement à l'Etat de voter les recettes avant les dépenses. Je pense donc qu'il est très censé de demander aujourd'hui des efforts aux associations qui peuvent le faire. C'est le cas notamment de la Pétanque qui a 7000 euros de réserve et qui chipote car la subvention était prévue à 700 et on a souhaité la ramener à 400.

En d'autres temps, des associations comme DANSE ATTITUDE avaient accepté de perdre leur subvention, qui était de plusieurs milliers d'euros, à condition de ne pas l'oublier tous les ans.

J'évoque une démarche volontaire, Hier Wervicq a fait la même chose. Ils ont accepté de baisser de moitié leur subvention pour participer à l'effort communal.

Parler de baisse de 4% des subventions sportives qui ne sont pas avérées car nous ne sommes pas au bout des dossiers de subventions, vous me permettez de ne pas acquiescer à votre argumentation.

M JP MARESCAUX : ne soyez pas si réactifs, on a voté les subventions, on émet juste un regret. On est libre de pouvoir exprimer son opinion.

M LE MAIRE : il est normal que je vous répète le choix qui a été fait en commission et que vous approuvez ici puisque vous avez voté.

M JP MARESCAUX : Je vous répète que l'organisme décisionnaire est le conseil municipal et non les commissions où l'on discute, on découvre les chiffres

M LE MAIRE : j'ouvre un carnet aujourd'hui pour y noter que le lieu des commissions est un lieu de discussion.

DELIBERATION NR 16 : ASSOCIATIONS NE DEMANDANT PAS DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la toutes commissions du 13 mars 2013,

Vu les dossiers de subvention, dûment complétés, remis par les associations suivantes, associations qui ne sollicitent aucune subvention au titre de l'année 2013,

ETOILES
THEATRE DE L'INSOLITE

RECONNAIT en avoir pris connaissance et n'émet aucune remarque particulière.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M JP MARESCAUX : pour les délibérations n°17/18 et 19, n'ayant pas voté le budget primitif nous ne désirons pas prendre part au vote.

DELIBERATION NR 17 : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

_ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

_ Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : (néant)

C'est la copie conforme du compte administratif mais approuvé par le Trésorier Général.

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 ne prennent pas part au vote

DELIBERATION NR 18 : COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur CORNILLE présente les tableaux pour les personnes qui n'étaient pas présentes à la commission Finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : Réalisé 2012 : 3 655 270 €

Recette de fonctionnement : Réalise 2012 : 4 833 010 €

Deuxième tableau : Dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre comptable de la M14
Ce tableau est repris dans le compte administratif 2012 document en votre possession.

M EL ALLOUCHI : vous signalez que les dotations de l'Etat sont en baisse. Alors qu'en 2011, on a perçu 867 188 € et en 2012 871 547 €

M CORNILLE : je parle des pourcentages qui sont en baisse calculés sur l'assiette des recettes.

Pour les dotations Conseil Général, des subventions 2011 ont été perçues en 2012...

Les prestations de la CAF sont en dent de scie, la CAF paye quand elle en a possibilité,

SEM : les recettes (52 411 €) ont été versées en 2012. Il faudra régulariser en 2013.

Les charges à caractère général sont en hausse, les fluides ont beaucoup augmenté, il y a eu des frais de réparation au Château Dalle..., les charges de personnel sont en augmentation.

Sont détaillées ensuite les différentes subventions.

Les charges financières sont nulles, plus d'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : réalisé 2012 : 445 473 €

(achat de matériel pour la médiathèque, camions pour les espaces verts, la réfection de la Place de Gaulle, les études d'accessibilité pour la Mairie, l'extension, idem pour la salle de sports, la création du relais d'assistantes maternelles à hauteur de 90 000 €, réalisation de bardages à ESPACE 2000, changement de chaudière et de portillon au Pont Frontière)

Restes à réaliser en dépenses : 1730 339 €

On a les imprimantes et les photocopieurs qui viennent d'être livrés en janvier, du matériel pour la restauration, Place du Général de Gaulle : environ 150 000 €, extension de la Mairie et de la Salle des Sports, et le RAM. Egalement l'Eglise pour les frais d'expertise, et un report de panneaux signalétiques.

Restes à réaliser en recettes : 155 000€

Cessions de terrain, extension de la Mairie (aide du département) et la Place de Gaulle 60 000 €, aide qui nous a été notifiée.

Recettes d'investissement : 1 520 536

DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 3 655 270.12 €

Recettes 4 833 009,80 €

Soit un solde positif de 1 177 739.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 730 339.09 €

Recettes 1 230 063.27 €

Soit un solde négatif de - 500 275.82 €

ENSEMBLE

Dépenses 1 730 339.09 €

Recettes 2 407 802.95 €

Soit un solde à reporter de 677 463.86 € en recettes

Vivre Wervicq : 21 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 ne prennent pas part au vote

DELIBERATION NR 19 : AFFECTATION DU RESULTAT

- Vu l'instruction M14
- Vu les Budgets de l'exercice 2012 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2012

DECIDE

- l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2012

Dépenses	445 473.10 €	Recettes	727 309.56 €
----------	--------------	----------	--------------

Résultat : + 281 836.46 €

Reports de dépenses	1 730 339.09 €	Reports de recettes	155 000.00 €
---------------------	----------------	---------------------	--------------

Nouveau Résultat : - 1 575 339.09 €
--

Résultat antérieur cumulé : + 793 226.81 €

Résultat cumulé : - 500 275.82 €

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Dépenses 3 655 270.12 € Recettes 4 178 474.66 €

Résultat : + 523 204.54 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Résultat 2012 : + 523 204.54 €

Résultat antérieur : + 654 535.14 €

Résultat à affecter : + 1 177 739.68 €

Affectation par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'investissement
Compte 1068 : 500 275.82 €
- Résultat de fonctionnement reporté
Compte 002 : 677 463.86 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement dans la délibération modificative du budget supplémentaire de l'année 2013.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 ne prennent pas part au vote

M EL ALLOUCHI quitte la salle et remet son pouvoir à M RUMAS pour les dernières délibérations.

DELIBERATION NR 20 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

On retrouve le résultat de 677 463.86 en recettes

On a la DGF qui baisse de 8000 euros.

La compensation au niveau de la taxe professionnelle en baisse.

Contribution des 3 taxes : 20 000 euros

La DSC de Lille Métropole : 1000 euros de plus

La SEM Ville Renouvelée : - 52400 (perçue en 2012)

La subvention CAF à reverser à l'AVAL pour la crèche inter entreprises : 20 000 euros

Remboursements maladie et maternité : 6000 euros

Participation dans le cadre du FISAC : 20 000 euros

Tout cela concerne les recettes complémentaires

Total des recettes de fonctionnement : 682 363 euros

En dépenses, en solidarité un supplément de 1500 euros, en intergénération, la subvention CAF à reverser à AVAL, dans le commerce, le FISAC à hauteur de 36 000 euros et des subventions à hauteur de 6800 euros qui feront l'objet des délibérations ci-après, pour les écoles, des compléments de salaires, des formations, la restauration pour 15 900 euros,

Pôle Jeunes : 2650 euros, activités sportives il y a un moins qui est repris en investissement, actions festives, culturelles : compléments de dépenses et salaires, services techniques : complément de salaires, hausses des carburants, mairie : compléments de fluides, entretiens, maintenance, petit équipement, idem pour ESPACE 2000 et pour les différents bâtiments.

Ecole Pasteur : montant prévu pour refaire le préau couvert

Divers : produits d'entretien pour toute la commune, audit EDF en cours, certifications d'économie d'énergie qui sont à étudier, analyse du bruit : contribution à verser à LMCU
Voirie : compléments pour l'éclairage public à hauteur de 15 000 € (nouveaux quartiers)
Espaces verts : compléments de salaires à hauteur de 19 000 € et salage cette année
Administration : charges salariales sur les indemnités d'élus
Communication/cybercentre : compléments de salaires
Finances : réajustements, compléments de pertes
Soit un total de 292 363 euros
On a ensuite le virement à la section d'investissement de 390 000 euros
Soit un total de 682 363 euros

SECTION D INVESTISSEMENT

Report d'investissement 1 075 063 € et virement de la section de fonctionnement 390 000 €
Les excédents de fonctionnement capitalisés qui sont de 500 275 euros
Les restes à réaliser 155 000 euros
Les produits de cessions et les subventions
Des compléments d'amortissement, une subvention de la CAF pour le RAM et des TLE 2012 que l'on va percevoir en 2013
Soit un total recettes d'investissement de 2 175 384 euros

En dépenses, on a les restes à réaliser à hauteur de 1 730 339 euros comme on a vu auparavant
On a la Place du Général de Gaulle, de la restauration, l'extension de la Mairie, de la salle de sports, des compléments pour le RAM
Les nouvelles dépenses : cybercentre 5000 euros, chaises, matériel pour la culture, grilles expo, matériel de sport, portail d'accès à la ferme, dépenses complexe sportif, Pont Frontière, Ecole les Glycines, ESPACE 2000 étude du système incendie, Pôle jeunes : local PIJ (point information jeunesse), espaces verts : rideaux métalliques, matériel divers, plantation de marronniers, complément pour la Place du Gal de Gaulle à hauteur de 10 000 euros, idem pour la Mairie, vidéosurveillance : études et matériel à hauteur de 250 000 euros...
Soit des dépenses totales de 2 175 384 euros.

M JP MARESCAUX : tout d'abord nous voudrions remercier Monsieur l'Adjoint aux finances et les services pour le travail accompli. Les finances c'est quelque chose de complexe, et, tout ce travail nous aide à comprendre tout au moins essayer de comprendre. Un grand merci à eux. Vous savez que depuis le début du mandat, nous réclamons des investissements, la commune en a bien besoin. Or, déjà l'an dernier, nous avons constaté au budget supplémentaire, un certain nombre d'investissements intéressants. Cette année, il y a également des investissements proposés pour les Ecoles, le complexe sportif, le château.... Même, si nous estimons qu'on devrait encore aller au-delà, mais, pour être cohérents avec nous-mêmes et constructifs, nous voterons pour le budget supplémentaire.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 21 : SUBVENTIONS POUR MISE EN ACCESSIBILITE DES COMMERCES

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements recevant du public de se rendre accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Les commerces de proximité, de l'artisanat, et les commerces de détail comme tout établissement ouvert au Public sont concernés par cette Loi.

Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude au regard du tissu économique de la commune en sollicitant des fonds auprès du FISAC.

Vu la consultation de la Commission des Finances du 20/03/2013, il vous est proposé :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge à hauteur de 1000 € TTC par demande, tout dossier de mise en accessibilité présenté par des commerces ou artisans wervicquois dans la limite d'un plafond de 5000 € TTC

ARTICLE 2 : chaque dossier ne pourra être étudié si le demandeur n'a pas satisfait à la production du diagnostic « d'accessibilité commune » proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord de France et la Chambre des Métiers

ARTICLE 3 : la participation de la commune sera versée sur présentation de l'avis après travaux

ARTICLE 4 : les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 22 : RAVALEMENT DE FACADES

Vu la commission Finances du 20 mars 2013,

Vu la volonté d'accompagner la rénovation des façades des logements anciens au-delà des OPAH et de faire bénéficier de ce dispositif l'ensemble de la Commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2002 relative au ravalement de façade,
Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les attributions de la commune pour le ravalement des façades,

Le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder les aides suivantes :

- 400 euros pour les maisons à usage unique d'habitation et qui constituent la résidence principale du propriétaire,
- 700 euros pour les commerçants ou artisans pour leur installation principale.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours à hauteur de 2000 euros pour les maisons à usage d'habitation et de 3500 euros pour les artisans et commerçants.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces subventions en fonction du règlement ci-annexé.

M LE MAIRE : pour les commerçants, il ne faut pas oublier que l'on aura un retour du FISAC

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 23 : SUBVENTION CHALLENGE RAID

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la toutes commissions du 13 mars 2013,

Vu le Challenge Raid qui sera organisé en intercommunalité durant le week-end de la Pentecôte avec les villes de BONDUES, BOUSBECQUE, RONCQ, LINSELLES, et WERVICQ SUD,

DECIDE,

- De verser à l'ALJ de LINSELLES qui prend en charge l'organisation de cette manifestation une subvention de 1840 euros.

Cette participation est calculée d'après le nombre de participants et le nombre d'habitants

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 24 : CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins de la collectivité,

DECIDE De créer à compter du 01/04/2013

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

Le Maire,

JEAN GABRIEL JACOB